



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 4 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - FAU - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. BARDOU.

M. DAGUZAN a donné pouvoir à M. AYRAL.

M. ALBERT a donné pouvoir à M. GALZIN.

N° 2022/103

**Objet : EHPAD Résidence « la Grèze » : Affectation des résultats de l'ERRD 2020 sur 2022
(Annule et remplace la délibération n°2021/106 du 23 novembre 2021)**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté de la proposition d'affectation du résultat de l'ERRD 2020 de l'EHPAD Résidence La Grèze sur 2022 du Département du Tarn

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats d'exploitation de l'ERRD 2020 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

- Hébergement :

Résultat de l'exercice = 36 849,10 €

Soit un excédent cumulé de 36 849,10 € à affecter en totalité en compensation du déficit d'exploitation (compte 10686).

- Soin et Dépendance :

Résultat de l'exercice = 105 533,99 €

Soit un excédent cumulé de 105 533,99 € à affecter en totalité à l'investissement (compte 10682).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christine VALERO